

Inscriptions 1^{ère} année secondaire 2022-2023

Les dépôts des formulaires en vue d'une inscription en 1^{ère} année se dérouleront du **lundi 14 février au vendredi 25 février et du lundi 7 mars au vendredi 11 mars 2022** (pas d'inscription durant le congé du Carnaval du lundi 28 février au vendredi 4 mars).

Adresse :

Avenue Coghen, 213
1180 Uccle

Étant donné les mesures sanitaires en vigueur, les inscriptions s'effectueront **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**. Il est possible de prendre le rendez-vous dès à présent (02/344.50.58).

Pratiquement :

Les personnes qui se présentent sans rendez-vous risquent de se voir refuser l'entrée au Collège si le personnel affecté aux inscriptions est déjà occupé à inscrire d'autres parents.

Il est demandé qu'une seule personne se présente au Collège pour effectuer l'inscription.

Le port du masque est obligatoire.

Horaires d'ouverture de l'école pour le dépôt des formulaires d'inscription :

- **Lundi :** 8h00 à 12h30 & 13h00 à 15h00
- **Mardi :** 8h00 à 12h30 & 13h00 à 16h00
- **Mercredi :** 8h00 à 12h30 & 13h00 à 14h30
- **Jeudi :** 8h00 à 12h30 & 13h00 à 16h00
- **Vendredi :** 8h00 à 12h30 & 13h00 à 16h00

**L'ordre de dépôt des formulaires n'influence en rien le classement en ordre utile des inscriptions !
Il est donc inutile de se précipiter dès les premiers jours de l'ouverture des inscriptions.**

Que devez-vous apporter le jour de l'inscription ?

1. Le formulaire unique (FUI) dûment complété et signé par le(s) parent(s). Ce document est donné par la direction de l'école primaire actuelle, fréquentée par votre enfant. Pour les élèves scolarisés en Communauté néerlandophone ou à l'étranger, le document peut être téléchargé sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles <http://www.inscription.cfwb.be>.

Le volet confidentiel doit être complété et remis sous enveloppe fermée en indiquant nom + prénom + n° de FUI sur l'enveloppe ou doit être complété par voie électronique via l'application « CIRI Parents » de la FWB.

2. La carte d'identité de l'enfant.

Si vous n'avez pas encore de carte d'identité électronique, merci d'apporter une copie recto verso de la pièce d'identité actuelle de votre enfant.

3. Documents complémentaires à joindre concernant les adresses invoquées sur le formulaire unique :

- Si le domicile de l'élève est différent que sur le document unique, il faut joindre une composition de ménage ou un certificat de résidence avec historique des domiciles ET le même document pour le parent avec lequel il est domicilié.
- Domicile du 2^{ème} parent : Ce champ n'est à compléter que si les parents sont séparés ET qu'ils désirent faire valoir le domicile du parent chez qui l'enfant n'est pas domicilié. Dans ce cas, il faut apporter un certificat de résidence ou une composition de ménage.
- Domicile de l'élève au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée : certificat de résidence avec historique des domiciles.

➤ *Possibilité de se procurer gratuitement ces documents sur le site:*

<https://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier/>

Si vous ne pouvez pas établir la situation à l'aide d'un document officiel, l'adresse invoquée ne peut dès lors pas être prise en considération.

Par ailleurs, **différents outils sont à la disposition des parents**. Nous vous encourageons vivement à en faire usage :

- **le site internet www.inscription.cfwb.be** qui présente une information exhaustive sur le décret « inscription » ;
- **l'application « CIRI Parents »** qui vous permet d'effectuer des simulations de calcul de l'indice composite. Elle offre également la possibilité de remplir le volet confidentiel en ligne et de consulter le classement à partir du mois de mai : <https://inscription.cfwb.be/les-outils/lapplication-ciri-parents/>
- **le service d'aide aux inscriptions de l'Administration** auquel vous pouvez vous adresser par email à l'adresse inscription@cfwb.be ou par téléphone au n° 0800/188.55 (appel gratuit).

Notre n° FASE : 0463 (à renseigner sur le formulaire d'inscription).
